

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
23 NOVEMBRE 2005**

MERCREDI, le vingt-troisième jour du mois de novembre deux mille cinq (23 novembre 2005), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Champlain ;  
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;  
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper ;  
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;  
Madame Lauraine Gauthier, représentante de Saint-Narcisse ;  
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;  
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas ;  
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général ;  
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2005-11-129

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en ajoutant les items :

- 8.2 Rapport du président du comité de développement culturel ;
- 16.11 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Cours d'eau Petite décharge ;
- 19.10 Nomination de quatre membres du comité d'aménagement du territoire ;
- 20.9 Délégué à l'AMFM.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Prière ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2005 ;
- 4. Finances :
  - 4.1 Liste des chèques ;
  - 4.2 Rapport budgétaire ;
  - 4.3 Mandat pour la vérification des livres ;
- 5. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
  - 5.1 Nomination d'un délégué et d'un délégué substitut au conseil d'administration ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 5.2 Nomination au sein du comité technique dédié à la réalisation du plan de communication dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles ;
- 6. Aménagement du territoire :
  - 6.1 Conformité des règlements d'urbanisme ;
  - 6.2 Demande à la CPTAQ – Extension des périmètres urbains et détermination des zones déstructurées ;
  - 6.3 Cours d'eau :
    - 6.3.1 Acceptation des travaux du cours d'eau Fugère ;
- 7. CLD des Chenaux – Modification de l'entente entre la MRC et le CLD ;
- 8. Rapports :
  - 8.1 Rapport du préfet ;
  - 8.2 Rapport du président du comité de développement culturel ;
- 9. Contrat de location d'espace aérien ;
- 10. Prévisions budgétaires 2006 :
  - 10.1 Présentation ;
  - 10.2 Adoption des prévisions budgétaires catégorie I ;
  - 10.3 Adoption des prévisions budgétaires catégorie II ;
  - 10.4 Adoption des prévisions budgétaires catégorie III ;
  - 10.5 Adoption des prévisions budgétaires catégorie IV ;
  - 10.6 Adoption des prévisions budgétaires catégorie V ;
  - 10.7 Avis de motion - Règlement pour l'imposition des quotes-parts relatives aux prévisions budgétaires 2006 ;
- 11. Avis de motion pour modifier le règlement relatif au remboursement des frais encourus par les élus municipaux ;
- 12. Avis de motion pour modifier le règlement relatif au remboursement des frais encourus par les membres du comité consultatif agricole qui ne sont pas des élus ;
- 13. Plan d'action relatif au développement culturel de la MRC des Chenaux ;
- 14. SADC Vallée-de-la-Batiscan – Nomination d'un délégué ;
- 15. Demandes d'appui :
  - 15.1 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (Fermeture des bureaux de poste et d'installations postales) ;
  - 15.2 MRC Montcalm (Réduction des taxes municipales lors d'expropriation par Hydro-Québec) ;
  - 15.3 MRC d'Acton (Négociation du pacte fiscal avec le gouvernement – Revendication de la MRC) ;
  - 15.4 Table de concertation des préfets de la Montérégie Inc. (Gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec) ;
- 16. Correspondance ;
- 17. Pour votre information ;
- 18. Accusé réception ;
- 19. Nominations (Voir document sur les procédures) :
  - 19.1 Nomination d'un secrétaire d'élection ;
  - 19.2 Élection du préfet ;
  - 19.3 Nomination du préfet suppléant ;
  - 19.4 Nomination des trois membres du comité administratif ;
  - 19.5 Nomination des trois membres du comité de développement rural ;
  - 19.6 Nomination d'un représentant du comité de développement culturel ;
  - 19.7 Nomination des quatre membres du comité de sécurité publique ;
  - 19.8 Nomination des deux membres du comité de sécurité incendie ;
  - 19.9 Bureau des délégués et substituts ;
  - 19.10 Nomination de quatre membres du comité d'aménagement du territoire ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

20. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
  - 20.1 Réunion des membres du conseil de décembre 2005 ;
  - 20.2 Souper annuel du temps des Fêtes ;
  - 20.3 Panneaux Info-Crime – Résolution d'une entente pour les municipalités de Saint-Narcisse, Saint-Stanislas, Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Maurice ;
  - 20.4 Demande de la municipalité de Saint-Narcisse – Projet « Place aux jeunes » ;
  - 20.5 Entente pour application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement – Municipalités de Saint-Narcisse, Batiscan et Saint-Stanislas intéressées ;
  - 20.6 URLS – Nomination d'un délégué ;
  - 20.7 Bassin versant de la rivière Saint-Maurice (BVSM) – Nomination d'un délégué ;
  - 20.8 MMO – Renouvellement du contrat d'assurance ;
  - 20.9 Délégué à l'AMFM ;
21. Période de questions ;
22. Clôture de la séance.

Adoptée.

**2005-11-130      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2005**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 19 octobre 2005, tel que rédigé.

Adoptée.

**2005-11-131      ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 2043 à 2086 au 23 novembre 2005 totalisant 145 971,12 \$.

Adoptée.

**RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Le rapport daté du 16 novembre 2005 est déposé suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

**2005-11-132      MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES**

Considérant que des invitations ont été adressées à quatre bureaux de comptables pour obtenir des propositions d'honoraires pour les années financières 2005 à 2007 inclusivement ;

Considérant que parmi les propositions reçues, celle de Morin, Cadieux, Matteau, Normand apparaît comme étant la plus intéressante eu égard au mandat défini dans notre invitation ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la proposition de cette firme n'est pas la plus basse, toutefois, après analyse, il a été convenu que le caractère restrictif de la plus basse proposition d'honoraires a amené le conseil à faire ce choix ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux mandate la firme Morin, Cadieux, Matteau, Normand, c.a., pour la vérification de ses livres pour les années financières 2005 à 2007 inclusivement et plus particulièrement pour :

- analyse et vérification des livres de la municipalité ;
- préparation des écritures de régularisation à la fin d'année ;
- production du rapport du vérificateur ;
- préparation des états financiers et présentation au conseil de la MRC des Chenaux lors de la séance ordinaire de mars (3<sup>e</sup> mercredi) ;
- analyse des salaires, dépenses et revenus ;
- à moins d'avis contraire, le rapport de la MRC, produit au ministère des Affaires municipales sera complété par notre personnel.

2- Que ce mandat soit réalisé suivant la proposition d'honoraires suivante, plus les taxes applicables :

année 2005 : 3700 \$  
année 2006 : 3800 \$  
année 2007 : 3900 \$

Adoptée.

2005-11-133

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et de ce fait est représentée au conseil d'administration de cet organisme ;

Considérant que l'entente constitutive de la RGMRM prévoit que les maires des municipalités de Champlain et de Saint-Étienne-des-Grès sont d'office membres de son conseil d'administration ;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux doit nommer un représentant au conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ;

Considérant que les dispositions de l'article 7, paragraphe 3 de l'entente modifiée, permettent la nomination d'un délégué substitut qui pourra remplacer un délégué en cas d'absence, avec les mêmes droits ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux nomme monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, délégué,

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

représentant la MRC des Chenaux au conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et nomme monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, délégué substitut audit conseil d'administration.

Adoptée.

2005-11-134

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE DÉDIÉ À LA RÉALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a édicté son Plan de gestion des matières résiduelles au cours de la présente année et que la mise en œuvre de ce plan doit être précédée et accompagnée d'un plan de communication ;

Considérant que la RGMRM a mis sur pied un comité technique dédié à la réalisation dudit plan de communication, dont les premières obligations sont :

- d'identifier les publics cibles ;
- de définir les objectifs du plan de communication ;
- d'établir les paramètres servant à l'élaboration du cahier de charges qui servira à l'appel d'offre pour le choix de la firme de communication qui élaborera le plan de communication.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux nomme monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade et monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement de la MRC, à titre de membres du comité technique dédié à la réalisation du plan de communication dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;
- 2- Que les frais encourus par ces personnes, le cas échéant, leurs soient remboursés suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2005-11-135

**DEMANDE D'AUTORISATION, D'EXCLUSION ET D'INCLUSION EN ZONE AGRICOLE**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté en décembre 2004 son premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé ;

Considérant que dans ce projet de schéma d'aménagement, la MRC a identifié les périmètres d'urbanisation de chacune des municipalités ainsi que les zones industrielles situées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation ;

Considérant que suite à la réception des avis gouvernementaux et municipaux sur ce projet de schéma d'aménagement, des modifications à

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

certains des périmètres d'urbanisation et zones industrielles seront apportées dans le second projet de schéma d'aménagement ;

Considérant que des parties de périmètres d'urbanisation et de zones industrielles sont situées en zone agricole ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que conformément aux articles 58 et 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC des Chenaux transmette à la Commission de protection du territoire agricole les demandes qui suivent, ainsi que le dossier argumentaire accompagnant ces demandes.

Municipalité de Champlain :

- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 72 et 73 ;
- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 75, 76 et 77 ;
- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 160 et 161 ;

Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 531, 534, 543 et 545 ;
- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 514 et 515 ;
- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 325, 417 et 417A ;
- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 185, 190, 191, 196, 200, 202, 203 et 204 ;
- . Inclusion dans la zone agricole d'une partie des lots 516 et 517 ;
- . Autorisation à des fins industrielles et aliénation d'une partie des lots 789, 790 et 791 ;

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan :

- . Exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 135 ;
- . Exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 143 ;
- . Exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 146 ;

Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes :

- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 154 et 158 ;

Municipalité de Saint-Stanislas :

- . Exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 616, 617, 618, 624, 625, 628, 629 et 630.

Adoptée.

2005-11-136

**DEMANDE D'AUTORISATION À PORTÉE COLLECTIVE EN ZONE AGRICOLE**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté en décembre 2004 son premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé ;

Considérant que ce projet de schéma d'aménagement contient une caractérisation du territoire qui détermine, entre autres, les îlots déstructurés de la zone agricole ;

Considérant que suite à la réception des avis gouvernementaux et municipaux sur ce projet de schéma d'aménagement, des modifications à certains des îlots déstructurés de la zone agricole seront apportées dans le second projet de schéma d'aménagement ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une MRC peut soumettre à la commission une demande à portée collective sur un îlot déstructuré de la zone agricole ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC des Chenaux transmette à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation à des fins résidentiels sur les terrains situés à l'intérieur des îlots déstructurés qui suivent, ainsi que le dossier argumentaire accompagnant cette demande.

Municipalité de Batiscan :

- . Îlot déstructuré - Route Internationale ;
- . Îlot déstructuré - Rue de la Station ;
- . Îlot déstructuré - Chemins St-Éloi-ouest, St-Éloi-est, Thiffault, Lahaye et Couet ;
- . Îlot déstructuré - Chemin Marchand ;

Municipalité de Champlain :

- . Îlot déstructuré - Rues Beaudry, Lebalnc, Boucher et Lefrançois ;
- . Îlot déstructuré - Zone riveraine au fleuve St-Laurent ;
- . Îlot déstructuré - Avenue des 14 Soleils ;

Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

- . Îlot déstructuré - Chemin L'Islet ;
- . Îlot déstructuré - Lac St-Cyr ;
- . Îlot déstructuré - Lac Boisclair ;
- . Îlot déstructuré - Lac Bellevue ;
- . Îlot déstructuré - Lac Bélisle ;

Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

- . Îlot déstructuré - Rue Gamelin ;
- . Îlot déstructuré - Chemin de l'Île du Large ;
- . Îlot déstructuré - Chemin de l'Île du Sable ;
- . Îlot déstructuré - Rue Nibert ;

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan :

- . Îlot déstructuré - Route de la Grande Pointe ;
- . Îlot déstructuré - Route de la Pointe Trudel ;

Municipalité de Saint-Maurice :

- . Îlot déstructuré - Rue Courteau ;
- . Îlot déstructuré - Lac Thibeault ;
- . Îlot déstructuré - Lacs Montreuil et des Saules ;
- . Îlot déstructuré - Lac Désilets ;
- . Îlot déstructuré - Lac Lebel ;
- . Îlot déstructuré - Rue St-Pierre ;
- . Îlot déstructuré - Rang St-Félix ;

Municipalité de Saint-Narcisse :

- . Îlot déstructuré - Rang du Barrage.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-11-137

**ACCEPTATION DES TRAVAUX DU COURS D'EAU FUGÈRE**

Considérant que la MRC des Chenaux a procédé à la réalisation de travaux de construction d'une conduite souterraine afin de relier correctement la partie naturelle du cours d'eau Fugère à Batiscan au fleuve Saint-Laurent ;

Considérant que le financement de ces travaux a été supporté par le ministère des Transports du Québec suivant les termes d'une entente signée à la fin de l'année 2004 sous le numéro de dossier 38-171 ;

Considérant l'article 4 g) de ladite entente ;

Considérant qu'en date du 28 septembre 2005, monsieur Yves Laflamme, ingénieur de la firme Les Consultants Mario Cossette Inc., a attesté la conformité des travaux réalisés ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux accepte les travaux tels que réalisés ;
- 2- Que la MRC des Chenaux remercie madame Julie Boulet, députée de Laviolette à l'Assemblée nationale et ministre déléguée aux Transports ainsi que monsieur Claude Tremblay, directeur régional de ce ministère, pour leur compréhension et leur générosité.

Adoptée.

2005-11-138

**MODIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX ET LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que suivant les dispositions des articles 90 et 91 de la Loi sur le ministère du développement économique et régional et de la recherche (2003, c. 29) une entente a été signée à la fin de l'année 2004 afin de mettre en application leur contenu ;

Considérant que la MRC des Chenaux sera privée, à compter de l'exercice financier 2006, d'une subvention de 200 000 \$ qu'elle recevait depuis 2002 en tant que nouvelle MRC ;

Considérant que ce manque à gagner entraîne une augmentation substantielle de la charge fiscale supportée par les contribuables du territoire ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Lauraine Gauthier, représentante de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que l'entente signée à la fin de l'année 2004 afin de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice soit modifiée par le remplacement de l'article 3.1.1.3 par le suivant :

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

« Sous réserve de l'adoption des prévisions budgétaires à chaque année par le Conseil de la MRC et à compter de l'année 2006, cette dernière s'engage à verser une somme annuelle de 105 705 \$ à titre de contribution municipale pour le financement des activités du CLD. »

- 2- Que le préfet soit autorisé à signer ledit amendement pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Adoptée.

### **RAPPORT DU PRÉFET POUR LES ANNÉES 2002 À 2005**

#### **Ce que nous avons réalisé ensemble**

La MRC des Chenaux a été constituée il y a quelques années seulement (janvier 2002). Détachées des anciens territoires des MRC de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie, les municipalités de la MRC des Chenaux sont désormais regroupées sur un territoire beaucoup plus homogène par son caractère rural. Les élus municipaux ont dû rapidement s'adapter à cette nouvelle identité régionale en travaillant autour d'un même objectif, celui de promouvoir et de soutenir le développement du territoire de la MRC. Au cours de ses 4 années d'existence, le chemin parcouru par la MRC est étonnamment riche en terme de réalisations. À cet effet, pensons à l'aménagement des nouveaux locaux administratifs de la MRC, à la création d'un drapeau et d'épinglettes à l'effigie de la MRC, au déploiement du réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC, à la formation d'un nouveau Conseil local de développement, à la mise en place du Pacte rural et à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, à la mise en ligne d'un site Internet et à l'engagement dans la voie de la géomatique pour soutenir les municipalités. Également, les étapes menant à l'adoption d'un schéma de sécurité incendie et d'une politique culturelle vont bon train, tandis que des préparatifs sont en cours pour l'élaboration d'une politique familiale. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, la MRC s'est dotée d'un cadre réglementaire sur les installations d'élevage en zone agricole et sur la protection du couvert forestier. Il reste cependant à mettre en place la pièce maîtresse en terme d'outil de planification, le schéma d'aménagement et de développement.

#### **Quant à l'avenir**

Dans l'ensemble, le principal défi de la MRC pour les années à venir est d'accroître la vision régionale et le sentiment d'appartenance à notre territoire pour encourager les jeunes à y revenir ou à y rester. Il faudra se rapprocher de la mission première d'une Municipalité Régionale de Comté qui est de penser « région » en premier. Il faudra aller au-delà du niveau local et penser en fonction du bien commun de la MRC.

#### **Un moyen d'affronter les défis**

Dans la perspective des grands projets de décentralisation du gouvernement, le conseil devra se pencher sérieusement sur l'élection du préfet au suffrage universel.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Monsieur Christian Fortin, président du comité de développement culturel, informe les membres du conseil des dernières activités relatives à l'élaboration de notre politique culturelle.

Ce dernier rappelle le succès de la soirée du 18 octobre dernier et le haut degré de satisfaction des membres du comité. Il mentionne également qu'au cours de la rencontre tenue ce jour au Vieux presbytère de Batiscan, les membres du comité ont pris connaissance des comptes rendus des différents ateliers du 18 octobre et qu'à partir de ceux-ci pourront se dégager des pistes d'orientation de la future politique de développement culturel.

2005-11-139

**CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE AÉRIEN**

Considérant que la MRC des Chenaux est propriétaire du fil contenant des fibres optiques depuis le réservoir numéro 2 situé sur le boulevard de la Visitation à Champlain jusqu'à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes ;

Considérant qu'au nord de l'autoroute 40, on doit utiliser l'espace aérien offert par des poteaux appartenant à monsieur Camille Mercier et à cette fin, un bail s'avère nécessaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux loue de monsieur Camille Mercier de Champlain, l'espace aérien nécessaire sur onze poteaux (PAD 1 à PAD 11) appartenant à ce dernier en vue de permettre l'installation, le maintien et l'entretien d'un câble contenant des fibres optiques et des accessoires de fixations (ancrages au PAD 1 et PAD 11) appartenant à l'entreprise Télécommunications Xittel inc. Les espaces sont identifiés sur un plan, portant le numéro #A3 82229 P471 et 472, faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit ;
- 2- Que la MRC des Chenaux paie à monsieur Camille Mercier ou représentant(s) une somme de quarante dollars par mois pour l'ensemble des structures décrites au paragraphe précédent, et ce, à compter du premier décembre 2003 ;

En outre, la MRC des Chenaux fournira à ses frais un coffret de fusion au moment de l'installation, aménagé sur le fil de fibre optique à un endroit facilitant le raccordement futur du propriétaire le cas échéant ;

- 3- Que le directeur général et le préfet soient et sont par la présente autorisés à signer le bail requis pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006**

Le directeur général présente les prévisions budgétaires 2006 de la MRC. Il fait la lecture des points saillants qui s'en dégagent.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-11-140

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE I**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie I, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

| <b>RECETTES</b>   |                     |
|---|---------------------|
| - Quotes-parts des municipalités  | 731 726 \$          |
| - Autres recettes de sources locales  | 55 466 \$           |
| - Transferts  | 1 042 331 \$        |
| - Programmes d'habitation   | 28 191 \$           |
| - Affectation de surplus réservés pour le règlement 2000-08-134 et de la subvention reportée pour le PGMR (28 052 \$ + 5000 \$) | 33 052 \$           |
| - Affectation du surplus non affecté  | 50 000 \$           |
| <b>Total des recettes</b>   | <b>1 940 766 \$</b> |

| <b>DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>   |                     |
|---|---------------------|
| - Législation   | 102 281 \$          |
| - Application de la loi   | 1 500 \$            |
| - Gestion financière et administrative                                      | 176 577 \$          |
| - Autres dépenses en administration   | 103 736 \$          |
| - Édifice, dépenses d'opération   | 60 050 \$           |
| - Sécurité incendie   | 10 150 \$           |
| - Santé et bien-être  | 22 000 \$           |
| - Contribution au développement économique                                  | 490 705 \$          |
| - Contribution du Pacte rural   | 205 953 \$          |
| - Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II | 102 157 \$          |
| - Gestion des cours d'eau   | 0 \$                |
| - Plan de gestion des matières résiduelles                                  | 5 000 \$            |
| - Aménagement du territoire   | 136 395 \$          |
| - Programmes d'habitation   | 28 191 \$           |
| - Développement culturel  | 46 701 \$           |
| - Évaluation foncière   | 265 335 \$          |
| - Affectation au fonds des immobilisations                                  | 10 000 \$           |
| - Service de la dette   | 174 035 \$          |
| <b>Total des dépenses</b>   | <b>1 940 766 \$</b> |

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est par la présente requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Il est en outre résolu que toute aide financière additionnelle en provenance du gouvernement du Québec soit entièrement utilisée en vue de réduire le montant chargé aux municipalités à titre de quote-part pour le paiement des dépenses générales de l'année 2006.

Adoptée.

2005-11-141

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE II**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Lauraine Gauthier, représentante de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie II, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

| <b>RECETTES</b>  |                  |
|--|------------------|
| - Tarification selon l'entente intermunicipale                   | 72 266 \$        |
| - Appropriation du surplus libre au 1 <sup>er</sup> janvier 2005 | 9 544 \$         |
| <b>Total des recettes</b>  | <b>81 810 \$</b> |

| <b>DÉPENSES</b>                                |                  |
|--|------------------|
| - Salaires                                     | 48 861 \$        |
| - Contributions d'employeur                    | 11 192 \$        |
| - Frais de déplacement                         | 5 200 \$         |
| - Frais de repas                               | 100 \$           |
| - Frais d'hébergement                          | 200 \$           |
| - Frais d'inscriptions                         | 1 000 \$         |
| - Communications                               | 225 \$           |
| - Frais de recrutement                         | 500 \$           |
| - Frais juridiques – franchise                 | 2 500 \$         |
| - Autres services professionnels et techniques | 500 \$           |
| - Assurance responsabilité professionnelle     | 2 845 \$         |
| - Assurance auto, affaires                     | 600 \$           |
| - Cotisation et abonnements                    | 350 \$           |
| - Matériel et équipement                       | 300 \$           |
| - Imputations internes (10 %)                  | 7 437 \$         |
| <b>Total des recettes</b>                      | <b>81 810 \$</b> |

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est par la présente requis de transmettre mensuellement une facture à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, suivant les conditions de l'entente intervenue et la durée du service respectif qu'elles reçoivent.

Adoptée.

**2005-11-142**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE III**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie III, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

| <b>RECETTES</b>  |                   |
|--|-------------------|
| - Quotes-parts des municipalités parties de la compétence 2 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie | 241 047 \$        |
| <b>Total des recettes</b>  | <b>241 047 \$</b> |

| <b>DÉPENSES</b>                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| - Contribution pour le recyclage | 222 086 \$        |
| - Contribution pour les R.D.D.   | 13 414 \$         |
| - Contribution pour l'écocentre  | 5 547 \$          |
| <b>Total des dépenses</b>        | <b>241 047 \$</b> |

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est par la présente requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Adoptée.

**2005-11-143**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE IV**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie IV, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

| <b>RECETTES</b>                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| - Quotes-parts des municipalités | 3111 \$        |
| <b>Total des recettes</b>        | <b>3111 \$</b> |

| <b>DÉPENSES</b>            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| - Rémunération des membres | 1 757 \$        |
| - Allocation non imposable | 879 \$          |
| - Frais de déplacement     | 100 \$          |
| - Frais de réunions        | 375 \$          |
| <b>Total des dépenses</b>  | <b>3 111 \$</b> |

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est par la présente requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Adoptée.

2005-11-144

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE V**

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément par résolution pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la catégorie V, d'adopter les prévisions budgétaires relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie telles que ci-après :

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

| <b>RECETTES</b>                           |               |
|---|---------------|
| - Quote-part de la municipalité concernée | 659 \$        |
| <b>Total des recettes</b>                 | <b>659 \$</b> |

| <b>DÉPENSES</b>            |               |
|----------------------------|---------------|
| - Rémunération de l' élu   | 439 \$        |
| - Allocation non imposable | 220 \$        |
| <b>Total des dépenses</b>  | <b>659 \$</b> |

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est par la présente requis de transmettre une facturation à la municipalité locale concernée par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leurs paiements par les municipalités membres.

Adoptée.

**2005-11-145      AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006**

Avis de motion est donné, avec demande de dispense de lecture, par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, en vue de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement pour l'imposition des quotes-parts relatives aux prévisions budgétaires 2006. Une copie du projet de ce règlement est remis à chaque membre du conseil et des copies sont disponibles pour le public.

**2005-11-146      AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, en vue de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif au remboursement des frais encourus par les élus municipaux.

**2005-11-147      AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS PAR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE QUI NE SONT PAS DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, en vue de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif au remboursement des frais encourus par les membres du comité consultatif agricole qui ne sont pas des élus.

**2005-11-148      PLAN D'ACTION RELATIF AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que la Municipalité régionale de comté a adhéré au réseau « Villes et villages d'art et de patrimoine » et compte parmi ses ressources, une agente de développement culturel ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que l'agente de développement culturel suit une formation offerte dans le cadre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'action 2004-2005-2006 relatif au développement culturel de la MRC des Chenaux préparé par madame Marie-Claude Lacombe. Ce plan d'action identifie les 7 enjeux suivants relatifs au développement culturel :

1. Soutenir les initiatives de développement culturel et patrimonial provenant du milieu ;
2. Identifier et promouvoir les opportunités de développement et de mise en valeur du milieu au niveau de l'offre culturelle, du tourisme culturel et du patrimoine ;
3. Initier et soutenir la réalisation d'activités d'animation, de promotion et d'information ;
4. Favoriser la concertation et la mobilisation des intervenants culturels ;
5. Doter la MRC d'une politique culturelle afin de dégager les grands axes de développement pour les prochaines années ;
6. Assurer la protection des acquis du secteur culturel et patrimonial ;
7. Assurer un perfectionnement permettant la tenue à jour des connaissances et contacts nécessaires à l'optimisation du travail.

Adoptée.

2005-11-149

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA MRC DES CHENAUX À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Considérant que la MRC des Chenaux doit être représentée par un élu au comité administratif de la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan ;

En conséquence, il est proposé par madame Lauraine Gauthier, représentante de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper, et résolu que la MRC des Chenaux délègue monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, pour la représenter au conseil d'administration de la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan.

Il est également résolu que les membres du conseil adressent leurs sincères remerciements à M. Claude Robert, ancien représentant au conseil d'administration de la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan.

Adoptée.

**DEMANDES D'APPUI**

2005-11-150

**SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE ET D'INSTALLATIONS POSTALES)**

Considérant que le réseau postal public assure un lien entre les collectivités de ce pays immense et aide à surmonter les différences et la distance qui les séparent ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le réseau postal public joue un rôle clé dans la vie sociale et économique de ce pays en fournissant des emplois et une infrastructure nécessaires à la prospérité des collectivités et à la croissance des entreprises ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que les membres du conseil de la MRC des Chenaux demande à John McCallum, ministre responsable de Postes Canada, de donner instruction à Postes Canada d'interdire la fermeture de bureaux de poste situées dans les petites villes et les régions rurales.

Adoptée.

### **AUTRES DEMANDES D'APPUI**

- MRC Montcalm (Réduction des taxes municipales lors d'expropriation par Hydro-Québec) ;
- MRC d'Acton (Négociation du pacte fiscal avec le gouvernement – Revendication de la MRC) ;
- Table de concertation des préfets de la Montérégie Inc. (Gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec).

Toutes ces demandes ont été portées à l'attention des membres du conseil et aucune suite n'y a été donnée.

### **CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Demande du ministre d'apporter les modifications nécessaires à notre schéma d'aménagement afin d'assurer la conformité aux objectifs et dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables) ;
- Ministère des Affaires municipales (Campagne d'affichage qui fait la promotion du programme « Villages branchés du Québec ») ;
- Postes Canada (Réponse à notre lettre et à la résolution # 2005-08-094 appuyant la MRC Montcalm concernant les frais reliés au remplacement des machines à affranchir) ;
- MRC de Mékinac (Demande au gouvernement d'élargir la table de concertation du Plan d'affectation des terres publiques pour y inclure les MRC) ;
- Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (Participation à l'entente avec la MRC pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme) ;
- CSST (Décision de classification 2006) ;
- Solideq (Implantation de nouvelles SOLIDE et contribution gouvernementale) ;
- Bélanger, Sauvé, avocats (Rapport d'étape : RCI Environnement Inc. / MRC des Chenaux, de Maskinongé, de Mékinac et Ville de Shawinigan) ;
- MRC de Maskinongé (Répartition des honoraires d'avocats pour le dossier ICI) ;
- Municipalité de Batiscan (Résolution 05-11-140 concernant la nomination d'un responsable question politique familiale) ;
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Cours d'eau Petite décharge (Demande d'échéancier et de réalisation des travaux).

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**À TITRE D'INFORMATION**

- Gouvernement du Québec, Institut de la statistique (Bulletin-flash : Évolution du nombre de travailleurs dans les MRC) ;
- Fédération Québécoise des Municipalités (Mesures retenues pour atténuer la baisse de la possibilité ligneuse et favoriser la mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe) ;
- Fédération Québécoise des Municipalités (Élections au conseil d'administration – Avis de mise en candidature) ;
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Le président offre ses félicitations à tous les élus qui ont été reconduits aux postes de maires ou de conseillers ainsi qu'à tous les nouveaux élus) ;
- Fédération de l'Union des producteurs agricoles (Résolution pour la sauvegarde de l'école de Batisan) ;
- Conseil des services essentiels (Document d'information concernant le maintien des services essentiels).

**ACCUSÉ RÉCEPTION**

- Gouvernement du Québec, Cabinet du vice-premier ministre et ministre de la Sécurité publique (Projet de schéma de couverture de risques en protection incendie).

2005-11-151

**NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Considérant la tenue d'élection à la préfecture, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le conseil de la MRC nomme monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, à titre de secrétaire d'élection.

Adoptée.

2005-11-152

**NOMINATION DU PRÉFET**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Pierre St-Onge, agissant à titre de président d'élection, suivant les dispositions de l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, invite les membres du conseil à proposer des candidatures.

Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, propose monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice.

Le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, ce dernier acquiesce.

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection déclare monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, élu au poste de préfet de la MRC des Chenaux pour un terme se terminant après la session régulière de novembre 2007. Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Gérard Bruneau soit autorisé à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Pierre St-Onge, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-11-153

**NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, propose monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, au poste de préfet suppléant.

Madame Lauraine Gauthier, représentante de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, propose monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, au poste de préfet suppléant.

Le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, ce dernier acquiesce.

Le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, ce dernier acquiesce.

Un vote au scrutin secret est demandé.

Un bulletin préparé par le président d'élection est remis à chacun des membres du conseil pour leur permettre de voter, un par un dans un local isolé. Au terme du vote, le président d'élection déclare monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, élu au poste de préfet suppléant de la MRC des Chenaux. Le mandat de cette fonction est de deux ans, soit jusqu'après la session régulière de novembre 2007. Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Christian Fortin soit autorisé, en l'absence du préfet, à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Pierre St-Onge, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

2005-11-154

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu de nommer monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, comme membre du comité administratif.

Adoptée.

2005-11-155

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu de nommer monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, comme membre du comité administratif.

Adoptée.

2005-11-156

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Lauraine Gauthier, représentante de Saint-Narcisse, et résolu de

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

nommer monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme membre du comité administratif.

Adoptée.

**2005-11-157**      **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de nommer monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, comme membre du comité de développement rural.

Adoptée.

**2005-11-158**      **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu de nommer monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme membre du comité de développement rural.

Adoptée.

**2005-11-159**      **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Il est proposé par madame Lauraine Gauthier, représentante de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme membre du comité de développement rural.

Adoptée.

**2005-11-160**      **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu de nommer monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, comme membre du comité de développement culturel.

Adoptée.

**2005-11-161**      **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que les membres déjà en fonction poursuivre leur mandat, à l'exception de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui est représentée par un nouvel élu :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet et maire de Saint-Maurice ;  
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain ;  
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;  
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

**2005-11-162      NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu de nommer monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comme membre du comité de sécurité incendie.

Adoptée.

**2005-11-163      NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de nommer monsieur Gérard Bruneau, préfet et maire de Saint-Maurice, comme membre du comité de sécurité incendie.

Adoptée.

**2005-11-164      NOMINATION D'UN MEMBRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Considérant les dispositions du Code municipal à l'égard de la formation du bureau des délégués ;

Considérant que le préfet de la MRC est d'office membre du bureau des délégués et qu'il y a lieu de procéder à la nomination, parmi les membres de ce conseil, de deux autres membres ;

Par ces motifs, monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, propose la nomination de monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

Également, monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, propose monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

**2005-11-165      NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lauraine Gauthier, représentante de Saint-Narcisse, et résolu de nommer les membres suivants au comité d'aménagement du territoire :

M. Gérard Bruneau, préfet et maire de Saint-Maurice ;  
M. Marcel P. Marchand, maire de Champlain ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

M. Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;  
M. Christian Fortin, maire de Batiscan ;  
M. Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas.

Adoptée.

**AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1  
DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

**RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉCEMBRE 2005**

La réunion des membres du conseil de la MRC des Chenaux pour le mois de décembre aura lieu comme prévu le 21 décembre 2005.

**SOUPER ANNUEL DU CONSEIL**

Le souper annuel du conseil aura lieu le 12 janvier 2006 à l'Auberge « Samuel de Champlain ».

**PANNEAUX INFO-CRIME – RÉOLUTION D'UNE ENTENTE POUR LES MUNICI-  
PALITÉS DE SAINT-NARCISSE, SAINT-STANISLAS, BATISCAN, SAINTE-ANNE-DE-LA-  
PÉRADE ET SAINT-MAURICE**

Réception de résolutions provenant des municipalités de Saint-Narcisse, Saint-Stanislas, Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Maurice par lesquelles celles-ci indiquent leur acceptation pour l'installation de panneaux Info-Crime.

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE – PROJET « PLACE AUX  
JEUNES »**

Lecture d'une résolution du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse demandant au conseil de la MRC de reconnaître comme prioritaire le financement, par le Pacte rural, du programme « Place aux Jeunes » du Carrefour Jeunesse Emploi de Francheville.

**ENTENTE POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE  
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – MUNICIPALITÉS DE SAINT-NARCISSE,  
BATISCAN ET SAINT-STANISLAS INTÉRESSÉES**

Réception de résolutions des municipalités de Saint-Narcisse, Batiscan et Saint-Stanislas signalant à la MRC leur intérêt à participer à l'entente relative à l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement.

2005-11-166

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA  
MAURICIE**

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

de nommer monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, délégué à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Adoptée.

**2005-11-167**      **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE**

Il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de nommer monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, délégué substitut à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Adoptée.

**2005-11-168**      **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE**

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu de nommer monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, délégué au Bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Adoptée.

**2005-11-169**      **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour une prime annuelle de 20 228,00 \$ incluant la taxe de 9 %.

Adoptée.

**2005-11-170**      **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES**

Il est résolu que monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, poursuivre son mandat à titre de délégué à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Mauriciennes.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2005-11-171**      **REMERCIEMENTS**

Après cette séance d'élection et de nominations, il est résolu d'adresser des remerciements et des félicitations à M. Marcel P. Marchand pour les quatre années au poste de préfet de la MRC des Chenaux.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Des remerciements sont également adressés à messieurs Gilles R. Cossette et André Landry, pour tout le travail accompli au bénéfice des citoyens de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2005-11-172

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt et une heures et vingt minutes (21 h 20), il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET